

*L'Adresse*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les questions sont-elles réservées?

[Traduction]

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Certains articles expirent au *Feuilleton* au moment de la prorogation, y compris les questions qui s'y trouvent.

La Chambre a accepté de représenter certains projets de loi émanant du gouvernement. D'ailleurs, nous en avons même adopté un jeudi dernier.

Je me demande si le gouvernement serait disposé à représenter certaines questions qui étaient inscrites au *Feuilleton*, et en particulier la question n° 501, que j'ai déposée le 11 avril dernier et qui normalement devrait disparaître aujourd'hui.

Dans ma question, je demandais au gouvernement des renseignements concernant les compressions qu'il a imposées à SUCO, à l'OCSO, à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, à Jeunesse Canada Monde, au Carrefour canadien international et au CECI ainsi que sur les critères qui ont été respectés à cet égard.

Je me demande si le gouvernement accepterait de rétablir ces questions, comme il l'a fait pour d'autres articles qui ont survécu à la prorogation.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question. En fait, une motion qui figure déjà au *Feuilleton* prévoit la réinscription d'un certain nombre de projets de loi ministériels.

Le député voudra peut-être en parler à son leader à la Chambre pour voir s'il ne serait pas possible d'adopter cette motion rapidement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE DISCOURS DU TRÔNE

#### REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, j'ai pris la parole à la Chambre pour participer au débat sur la modification de notre Règlement. Au cours de mon intervention, j'ai fait remarquer que notre régime parlementaire était en train de s'écrouler.

J'ai aussi essayé de faire ressortir les principes qui sous-tendent notre régime et j'ai dit que le gouvernement devait reconnaître ces principes si l'on voulait que notre démocratie fonctionne.

De toute évidence, mes observations sont tombées dans des oreilles de sourds. Aujourd'hui, mon intervention porte sur le discours du Trône, qui donne les motifs de la convocation des députés. En un mot, les députés sont convoqués à Ottawa pour étudier des lois et des mesures fiscales dont le Cabinet dit avoir besoin pour gouverner. Notre mandat de députés est clair. Nous avons été envoyés au Parlement pour faire valoir les intérêts de nos électeurs dans l'étude des mesures demandées par le Cabinet.

Si un tel rituel entoure les demandes du Cabinet, c'est pour symboliser aux yeux des Canadiens, députés et ministres compris, la suprématie du législatif sur l'exécutif.

Le lundi 13 mai, nous étions convoqués à Ottawa pour plusieurs raisons. L'une d'elles était l'étude de propositions du Cabinet pour modifier de nouveau le fonctionnement de la Chambre:

Mon gouvernement proposera donc d'autres réformes visant à permettre à tous les députés de remplir encore mieux leurs obligations envers leurs commettants.

De quel droit l'exécutif interviendrait-il dans le fonctionnement de la Chambre?

Un autre motif de convocation était que le Cabinet voulait nous informer de son intention d'établir un comité parlementaire pour étudier une proposition visant à modifier la Constitution.

• (1520)

Voici ce que dit le discours du Trône à propos de ce comité:

[...] un comité mixte du Parlement qui sera mis sur pied afin de recueillir partout au pays les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Ses membres seront appelés à tenir des rencontres avec les comités législatifs correspondants ou, en l'absence de tels comités, avec leurs homologues des assemblées législatives.

Comment le Cabinet peut-il annoncer que nous établirons un autre comité alors que le premier n'a pas encore présenté son rapport? Je ne pose pas la question à la légère. Le discours du Trône dit: